

(BILL LOCAL.)

BILL.

Acte pour autoriser la ville de London
à négocier un emprunt de soixante
mille louis pour consolider la dette
de la ville, et pour d'autres objets.

Reçu et lu, la première fois, jeudi, le 28 octobre
1854.

Seconde lecture, mercredi, le 4 octobre 1854.

M. WILSON.

QUEBEC :
